

# **POLITIQUE RELATIVE A L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITÉ DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DU SERVICE DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE**



## SOMMAIRE

<b>1. Contexte</b> .....	3
<b>2. Les engagements du Groupe Crédit du Nord face aux risques en matière de durabilité</b> .....	3
2.1 Le risque environnemental.....	3
2.2 Le risque social .....	4
2.3 Le risque lié à la gouvernance .....	4
2.4 Les engagements pris par le groupe Société Générale.....	4
<b>3. La prise en compte du risque de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance</b> .....	5
3.1 La sélection des partenaires des banques du groupe Crédit du Nord .....	5
3.2 Engagement de transparence.....	5
3.3 La prise en compte des critères « ESG » dans le processus de conseil .....	6
<b>4. La prise en compte du risque de durabilité au niveau de la gestion de portefeuille</b> .....	6
<b>5. Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b> .....	7
<b>6. Documentation commerciale</b> .....	7
<b>7. La rémunération des collaborateurs du groupe Crédit du Nord</b> .....	8
<b>8. La gouvernance mise en place au sein du Groupe Crédit du Nord</b> .....	8



## 1. Contexte

Le règlement Disclosure en date du 27 novembre 2019, créé, à compter du 10 mars 2021, de nouvelles obligations de transparence en matière de finance durable pour les acteurs de marché financiers et les conseillers financiers. Ce règlement européen fait partie du plan d'action de la Commission Européenne, dont l'une des ambitions est de participer à la réorientation des flux de capitaux vers les activités durables.

Le secteur bancaire et financier joue un rôle clé dans l'économie et peut contribuer au développement d'économies respectueuses de l'environnement et équilibrées, et de sociétés inclusives et équitables. A ce titre, le groupe Crédit du Nord a établi la présente politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement et dans le cadre de la fourniture du service de conseil en épargne financière. La présente politique reprend les principes et les procédures mis en place au sein des banques du groupe Crédit du Nord afin de prendre en compte le risque de durabilité dans les activités précitées.

## 2. Les engagements du Groupe Crédit du Nord face aux risques en matière de durabilité

Au même titre que le risques de marché, le risque de contrepartie ou encore le risque de liquidité, le risque en matière de durabilité doit être pris en compte lors de chaque investissement.

Par « risque en matière de durabilité » ou risque « ESG<sup>1</sup> », on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Cette notion regroupe trois grands risques détaillés ci-après.

### 2.1 Le risque environnemental

Le risque environnemental est principalement lié au changement climatique. Ce dernier est reconnu comme étant une menace majeure pour le 21<sup>ème</sup> siècle, car les émissions de CO<sub>2</sub>, de gaz à effet de serre et les changements d'utilisation des terres entraîneront un réchauffement planétaire significatif au-delà des niveaux durables si rien n'est fait.

Ainsi, les activités des sociétés cotées peuvent influencer sur le cours de leurs titres mais également des fonds d'investissement dont ils sont une composante, ou encore des produits financiers qui en sont dérivés.

A titre d'exemple, une société dont l'activité implique une forte consommation d'énergie fossile, de fortes émissions de gaz à effet de serre ou encore de la déforestation, présente un risque environnemental pouvant avoir une incidence négative sur les valeurs d'investissements dont elle est la composante ou le sous-jacent.

---

<sup>1</sup> Ensemble des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.



## 2.2 Le risque social

Le risque social prend en compte l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et toute autre forme de discrimination, la qualité du dialogue social au sein des entreprises, l'emploi des personnes handicapées ou encore la formation des salariés.

Ainsi, lorsqu'une valeur d'investissement comprend comme sous-jacent des titres de sociétés ne respectant pas les principes sociaux précités, elle est exposée à une incidence négative sur sa valeur.

## 2.3 Le risque lié à la gouvernance

Le critère de gouvernance recouvre l'indépendance du conseil d'administration, la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante, la structure de gestion, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ou encore les politiques de prévention de la corruption.

Ainsi, lorsqu'une valeur d'investissement comprend comme sous-jacent des titres de sociétés n'ayant pas mis en place des mesures permettant de s'assurer de leur bonne gouvernance, elle est exposée à une incidence négative sur sa valeur.

## 2.4 Les engagements pris par le groupe Société Générale

Afin de rappeler ses engagements en matière de risque de durabilité, le groupe Société Générale a réalisé les déclarations suivantes :

- une déclaration sur le Climat;
- une déclaration relative à la Biodiversité;
- une déclaration relative au risque environnemental et social;
- une déclaration relative au respect des droits de l'homme.

Vous trouverez l'ensemble de ces déclarations via le lien suivant :

<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>

En tant que membre du groupe Société Générale, le groupe Crédit du Nord érige l'ensemble de ces principes en valeur d'entreprise et intègre les engagements du Groupe SOCIETE GENERALE face aux risques en matière de durabilité et notamment les listes d'exclusion Environnementale et Sociale.



### 3. La prise en compte du risque de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance

En tant que conseiller en investissement financier et en assurance-vie, le groupe Crédit du Nord distribue des fonds d'investissement et unités de comptes dont la conception est assurée par des fournisseurs de services financiers partenaires appelés « producteurs ».

Afin de s'assurer de la prise en compte des risques de durabilité dans ses activités de conseil, les banques du Groupe appliquent les principes décrits ci-après.

#### 3.1 La sélection des partenaires des banques du groupe Crédit du Nord

Afin de s'assurer de la prise en compte des risques de durabilité dans ses activités de conseil, lorsque les Banques du Groupe Crédit du Nord sélectionnent un producteur, elles s'assurent que ce dernier respecte les engagements pris par le Groupe Société Générale en matière de durabilité et les exigences de transparence en matière de finance durable requis par la réglementation.

Elles s'assurent également que ce dernier mettra à sa disposition les informations nécessaires relatives à la prise en compte des risques de durabilité afin de permettre à sa clientèle de prendre toutes ses décisions de manière éclairée avant d'investir.

A ce titre, les banques du groupe Crédit du Nord analysent le risque de durabilité lié au choix de ses partenaires dont les produits font l'objet de conseil à différentes étapes de la relation d'affaire :

- Lors de l'établissement d'une relation d'affaire ; ou bien
- En cas de modification substantielle de son offre de conseil.

L'objectif des banques du groupe Crédit du Nord est de permettre à sa clientèle d'avoir accès à une offre de produits et de partenaires correspondant à ses valeurs et ses principes.

#### 3.2 Engagement de transparence

Le groupe Crédit du Nord est conscient de l'intérêt que porte sa clientèle à la finance durable et de son rôle en tant de conseiller en investissement et en assurance-vie. Afin de permettre à sa clientèle de prendre toutes ses décisions de manière éclairée, les banques du groupe Crédit du Nord s'assurent que leur clientèle dispose de l'ensemble des informations nécessaires à la prise en compte des risques « ESG » avant la prise de décision d'investissement.

Dans ce cadre, les banques du groupe Crédit du Nord travaillent en étroite collaboration avec les producteurs intervenant dans leurs offres de conseil afin de s'assurer que ces derniers :

- Respectent la réglementation et les exigences de transparence en matière de finance durable ;
- Transmettent aux banques du groupe Crédit du Nord et sa clientèle les informations précontractuelles nécessaires à la bonne information de sa clientèle ;
- Transmettent des rapports périodiques reprenant les résultats en matière de prise en compte des critères « ESG » dans leurs produits.



### 3.3 La prise en compte des critères « ESG » dans le processus de conseil

A ce jour, aucun ciblage suivant l'appétence des clients à la finance durable n'existe. En effet, la réglementation européenne en matière de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le domaine des services d'investissement est encore en cours de définition et nécessite d'être stabilisée.

De plus, le développement de la démarche « ESG » est récente et, bien que l'on observe une croissance du nombre de ces produits sur le marché français, les Banques du Groupe Crédit du Nord souhaitent s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité des méthodologie proposées avant de conseiller ce type de produits.

Toutefois, afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, les banques du groupe Crédit du Nord se sont récemment dotées d'une gamme de fonds et unités de compte responsables qui intègrent les enjeux Environnementaux et Sociétaux (ISR). Toutes les Banques du Groupe Crédit du Nord sont, par conséquent, en mesure de recommander dans leurs conseils des supports d'investissement durable qui intègrent nativement des critères « ESG » ou bien qui sont labellisés ISR<sup>2</sup>.

## 4. La prise en compte du risque de durabilité au niveau de la gestion de portefeuille

La politique d'investissement du Crédit du Nord consiste à sélectionner les instruments financiers (actions, obligations, fonds, ...) qui constituent l'univers d'investissement du Crédit du Nord.

La politique d'investissement du Groupe est définie et actualisée sous la responsabilité de la Direction des gestions par un Comité d'Investissement composé d'un représentant de chaque Centre de Gestion Sous Mandat régional ou de filiale et de Spécialistes de la Direction des gestions.

Le comité est, par ailleurs, assisté par des analystes financiers de la Société de Bourse Gilbert Dupont, des analystes Macro-économie d'Amundi, des gérants d'Etoile Gestion et par une société d'analyse indépendante.

Outre les aspects économiques et financiers, la dimension ESG est intégrée dans le processus de décision d'investissement. Pour définir l'univers d'investissement, le Crédit du Nord applique systématiquement les recommandations du Groupe Société Générale et se conforme à la liste d'exclusion Environnementale et Sociale. Cette liste d'exclusion regroupe par exemple les entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées, du charbon, ou du tabac.

---

<sup>2</sup> Investissement Socialement Responsable : <https://www.lolabelisr.fr/>



Par ailleurs, en accord avec son engagement de banque à impact positif, le Crédit du Nord travaille actuellement à l'élaboration d'une offre de gestion durable qui résultera des critères suivants dans la sélection de fonds :

- Suivi des labels ISR ou autres
- Due diligence auprès des émetteurs sur l'utilisation du filtre ESG dans leur politique d'investissement
- Suivi de la note ESG Morningstar

Ces nouveaux profils d'investissement qui visent à prioriser autant que possible des produits responsables intégrant les risques en matière de durabilité (produits labellisés ISR ou ayant pour thématique l'environnement avec prise en compte des critères ESG) témoignent de l'engagement du Groupe Crédit du Nord à participer à la réorientation des flux de capitaux vers les activités durables.

## 5. Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le règlement Disclosure prévoit que les acteurs financiers et les conseillers financiers publient des informations indiquant s'ils prennent ou non en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de leurs décisions d'investissements et/ou de leurs conseils en investissement ou en assurance.

A date, les textes réglementaires ne sont pas suffisamment précis et les données actuellement disponibles sur les produits ne permettent pas de s'assurer que les incidences négatives sur les facteurs de durabilités soient pleinement prises en compte. Dès lors que les clarifications nécessaires sur cette thématique et la manière de les appréhender seront établies, le Groupe Crédit du Nord mettra à jour la présente politique.

## 6. Documentation commerciale

D'une manière générale, et conformément à la réglementation, le Groupe Crédit du Nord s'engage à ce que ses communications promotionnelles aient un contenu exact, clair et non trompeur, et qu'elles permettent à ses clients de comprendre la nature du service d'investissement, le type d'instrument financier proposé, ainsi que les risques afférents, afin que ses clients soient en mesure de prendre leurs décisions d'investissement en connaissance de cause.

Plus spécifiquement, concernant les produits prenant en compte dans leur gestion des critères extra-financiers, le Groupe Crédit du Nord vérifie, conformément à la position-recommandation de l'AMF que le principe d'une communication proportionnée à l'objectif et à l'impact effectif de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des supports de placements est bien respecté pour les produits qu'elle conseille.



## 7. La rémunération des collaborateurs du groupe Crédit du Nord

Le Groupe Crédit du Nord a mis en place des politiques de rémunération des collaborateurs qui interdisent notamment tout intéressement direct du collaborateur au succès d'une transaction spécifique.

Par conséquent, elle ne favorise jamais la réalisation d'investissement ou de conseils sur des produits ayant une incidence négative sur le risque de durabilité par rapport aux produits limitant leur impact sur ces derniers.

## 8. La gouvernance mise en place au sein du Groupe Crédit du Nord

Les banques du groupe Crédit du Nord intègrent le risque de durabilité dans l'ensemble des risques faisant l'objet d'une analyse et d'un suivi par ses directions « métier », du Juridique et de la Conformité.

La Direction de la Conformité a intégré le risque de durabilité au sein de son activité et reporte directement ce sujet à la Direction Générale du Groupe.

